

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf septembre à neuf heures trente, le Bureau du Syndicat mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de M. Damien GRASSET.

Présents : Mme Anne AUBIN-SICARD, MM. Stéphane BOUILLAUD, Pierre CAREIL, Frédéric FOUQUET, Lionel GAZEAU, Yoann GRALL, Damien GRASSET, Jean-Pierre MALLARD Patrice PAGEAUD, Guy PLISSONNEAU,

Excusé : M Noël VERDON

Date de convocation : 12 septembre 2023

Membres en exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

Marché 2023-M087 « Travaux d'aménagement des casiers bioréacteurs CB10, CB12 et CB14 sur l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Saint-Christophe-du-Ligneron »

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique issu de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative et du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire,

Vu la délibération D130-COS251022 du 25 octobre 2022 portant délégation d'attributions du comité syndical au bureau,

Monsieur le Président rappelle aux membres du Bureau que Trivalis a lancé un marché de travaux, passé selon la procédure adaptée, relatif à la réalisation de travaux d'aménagement des casiers bioréacteurs CB10, CB12 et CB14 sur l'ISDND de Saint-Christophe-du-Ligneron. Il ajoute que le marché est décomposé en 3 lots définis comme suit :

- Lot 1 : Terrassements, VRD et travaux annexes
- Lot 2 : Etanchéité par géosynthétiques et collecte des lixiviats / du biogaz
- Lot 3 : Couche drainante

Monsieur le Président précise que la durée des marchés court à compter de la date de leur notification jusqu'à la fin du délai de parfait achèvement. Les lots n° 1 et n° 2 sont passés sous la forme de marchés à tranches. Le lot n° 3 donnera lieu à un marché ordinaire.

Monsieur le Président rappelle que par délibération n° D106-BUR110723 et après avis de la Commission d'Appel d'Offres, le Bureau syndical du 11 juillet 2023 a attribué les lots 2 et 3 comme suit :

- Lot 2 à la société SODAF GEO INDUSTRIE pour un montant estimé non contractuel (y compris la tranche optionnelle) de 433 936,40 € HT,
- Lot 3 à la société CHARIER TP SUD pour un montant estimé non contractuel de 190 429,30 € HT.

A la date limite de remise des propositions fixée au 08 juin 2023 à 12h00, les entreprises suivantes ont remis une offre pour le lot 1 :

N° et intitulé des lots	N° d'ordre au registre des dépôts	Désignation des entreprises
Lot n° 1 Terrassement, VRD et travaux annexes	2	CHARIER TP SUD
	4	BARAZER (mandataire du groupement solidaire avec GUINTOLI)
	8	PIGEON TERRASSEMENT
	10	POISSONNET TP
	12	CHARPENTIER TP

Monsieur le Président rappelle qu'une phase de négociation a été engagée conformément à l'article 10 du règlement de la consultation, avec les trois entreprises les mieux classées à l'issue de l'analyse des offres initiales :

- CHARPENTIER TP
- BARAZER TP
- POISSONNET TP

Monsieur le Président ajoute que la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 19 septembre 2023 a :

- Émis un avis sur l'attribution du lot 1 et sur un classement des offres régulières, acceptables et appropriées en application des critères de sélection des offres annoncés dans le règlement de la consultation :

N° et intitulé du lot	N° d'ordre au registre des dépôts	Désignation des entreprises	Classement
Lot n° 1 Terrassement, VRD et travaux annexes	2	CHARIER TP SUD	5
	4	BARAZER (mandataire du groupement solidaire avec GUINTOLI)	2
	8	PIGEON TERRASSEMENT	4
	10	POISSONNET TP	3
	12	CHARPENTIER TP	1

Considérant l'avis simple de la Commission d'appel d'offres sur le classement des offres et l'attribution du lot 1,
Sur proposition de Monsieur le Président, le bureau est invité à délibérer pour :

- **Approuver** le classement des offres proposé par la Commission d'Appel d'Offres pour le lot 1,
- **Attribuer** le lot 1 au soumissionnaire ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, comme suit :

N° et intitulé du lot	N° d'ordre au registre des dépôts	Désignation de l'entreprise	Montant estimé non contractuel issu du DQE (Y compris les tranches optionnelles)
Lot n° 1 Terrassement, VRD et travaux annexes	12	CHARPENTIER TP	2 349 788,00 € HT

- **Autoriser** le Président à signer les pièces constitutives du lot 1 et le charger de procéder à sa notification.

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité :

- **Approuve** le classement des offres proposé par la Commission d'Appel d'Offres pour le lot 1,
- **Attribue** le lot 1 au soumissionnaire classé en première position pour le montant estimé non contractuel indiqué ci-dessus,
- **Autorise** le Président à signer les pièces constitutives du lot 1 à intervenir avec l'opérateur économique retenu, ainsi que tout document se rapportant à cette délibération et le charge de procéder à sa notification.

Fait et délibéré à La Roche-sur-Yon, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Le Président,

Le Secrétaire de séance

Damien GRASSET

Guy PLISSONNEAU

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 Allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES cedex 01, dans un délai de deux mois à partir de la date de la première mesure de publicité (affichage et/ou transmission au contrôle de légalité).